



Direction Générale Cultures et Arts dans Ville

Décision n°2024 - 211

Objet : Tarifs de vente d'articles boutique au Chronographe

Réf : 7.10.3

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.3.11) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prendre toute décision de fixer et modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de Nantes Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que dans le cadre de l'exposition « Gladiateurs, descendez dans l'arène », Le Chronographe souhaite vendre différents articles en lien avec le sujet de l'exposition.

Considérant que dans le cadre de l'histoire du site portuaire antique de Ratiatum sur lequel l'établissement a été construit et dans le cadre de son exposition permanente et ses activités culturelles, le Chronographe souhaite vendre différents articles en lien avec le site antique Ratiatum et faisant référence au Chronographe.

L'ensemble des produits sont présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>Titre des ouvrages / Dénomination des objets</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Tatouages	4 €
Jeux de 7 familles	8 €
GLADIATEURS, DUCROS LOPEZ	29 €
COGITO GLADIATEURS	14,90 €

LES ROMAINS A PETIT PAS, DARS TEYSSIER	13,90 €
LA VERITABLE HISTOIRE DES GLADIATEURS, LAN TEYSSIER	14 €
REZE HISTOIRE	10.€

**Décide**

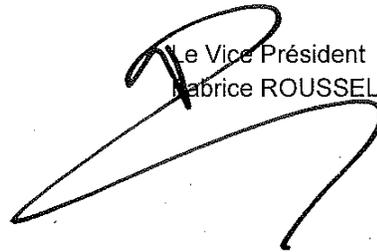
Article 1. De fixer le tarif de vente du produit boutique indiqué dans le tableau ci-dessus.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole, le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **14 MARS 2024**

Pour la Présidente

Le Vice Président  
Fabrice ROUSSEL



mis en ligne le :

**19 MARS 2024**

Accusé de réception en préfecture **2**  
044-244400404-20240314-2024\_211DEC-AU  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Nantes Métropole - Décision